



AVIS PUBLIC
Séances ordinaires du conseil municipal
de la Ville de Mirabel pour l'année 2022

Avis est donné que lors d'une séance ordinaire tenue le 28 mars 2022, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a apporté une modification au calendrier des séances ordinaires du conseil municipal de la Ville de Mirabel afin de modifier l'endroit prévu pour la tenue au Complexe du Val-d'Espoir, 17700, rue du Val-d'Espoir, de la séance du conseil municipal du 11 avril 2022, pour la tenir **au 2^e étage de l'aréna du Val-d'Espoir, à proximité de l'Espace François Allaire, 17750, rue du Val-d'Espoir**, dans le secteur de Saint-Janvier.

Donné à Mirabel, ce 30 mars 2022

La greffière,

Suzanne Mireault, avocate